

Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017-2020

Assurer à l'avenir la qualité de la place scientifique et économique suisse par des corrections ciblées

A la fin du mois de février 2016, le Conseil fédéral a approuvé, à l'intention du Parlement, le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017-2020 (Message FRI 2017-2020). Dans le cadre du Réseau FUTURE, les hautes écoles et les institutions de recherche (swissuniversities, Fonds national suisse, Académies suisses des sciences et Conseil des EPF) ont analysé le Message FRI. Elles présentent ensemble les propositions de corrections qui leur paraissent nécessaires.

1. Des moyens financiers en recul malgré des défis de taille

Depuis des années, le Conseil fédéral et le Parlement considèrent l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI) comme une tâche prioritaire. Les hautes écoles et les institutions de recherche ont toujours pu compter sur un financement fiable. Grâce à ces bonnes conditions-cadres, la place scientifique suisse s'est développée avec beaucoup de succès; les hautes écoles et le pôle d'innovation suisses figurent aujourd'hui parmi les meilleurs au monde. Sur cette base, les institutions FRI contribuent de manière considérable au succès économique de notre pays et à la prospérité des Suissesses et des Suisses. Les hautes écoles forment le personnel hautement qualifié dont l'économie a besoin, et elles offrent aux jeunes talents des chances prometteuses sur le marché du travail. Grâce à leur engagement dans des domaines d'innovation porteurs, les hautes écoles et les institutions de recherche jouent un rôle essentiel dans la création de nouvelles places de travail en Suisse et dans la lutte contre la désindustrialisation.

Lorsque le Conseil fédéral préparait le **Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2017-2020 (Message FRI 2017-2020)**, les acteurs FRI pouvaient tabler sur une croissance annuelle des moyens de 3,2% en moyenne pour l'ensemble du domaine, compte tenu de la planification financière de la Confédération. En raison du programme de stabilisation pour les années 2017-2019, ainsi que des coupes supplémentaires pour l'année 2020, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un Message FRI 2017-2020 qui prévoit une **croissance annuelle des moyens de seulement 2.0% en moyenne**. En tenant compte du renchérissement attendu, ceci revient à une croissance des moyens de 1,0 à 1,4% en termes réels.

Le Conseil fédéral reste toutefois ambitieux. Il maintient ses **priorités** ainsi que tous les **nouveaux projets prévus** pour la période FRI 2017-2020: renforcement de la formation professionnelle supérieure, encouragement de la relève scientifique et transformation de la carrière académique, accroissement du nombre de places d'études en médecine humaine ainsi qu'une offensive sur les nouveaux domaines de recherche (médecine personnalisée, Big Data et Advanced Manufacturing). Les hautes écoles et les institutions de recherche soutiennent ces projets prioritaires et estiment que les réformes qui y sont liées sont nécessaires, en particulier si la Suisse veut mieux exploiter le potentiel de sa main-d'œuvre et de ses talents indigènes. Elles observent toutefois un **grand décalage** entre les priorités établies et les moyens financiers prévus, qui ont fortement diminué par rapport aux intentions initiales du gouvernement. Dans ces conditions, l'objectif déclaré du Conseil fédéral pour la législature 2015-2019 – maintenir le leadership de la Suisse dans la formation, la recherche et l'innovation – est menacé.

Ce décalage contraint les hautes écoles et les institutions de recherche à retravailler leurs planifications, afin d'exploiter, dans la mesure du possible, des **potentiels d'économies pour la période 2017-2020**. Les **aspects substantiels cruciaux auxquels elles devront renoncer** dans leurs planifications ne toucheront pas uniquement les acteurs FRI et leurs collaborateurs; ces renoncements auront aussi des conséquences sur leurs sites, sur les étudiants et sur certains secteurs économiques. Ainsi, les **universités** devront probablement abandonner des projets prévus dans l'encouragement des jeunes professeurs. Les **hautes écoles spécialisées** et les **hautes écoles pédagogiques** devront renoncer à des mesures visant à renforcer leur double profil de compétences (combinaison entre qualification scientifique et pratique professionnelle). En outre, les plans d'économies fragiliseront la feuille de route pour les infrastructures de recherche et l'information scientifique. Dans le **Domaine des EPF**, des projets de construction devront être reportés. De plus, les taxes d'études et les sites actuels des EPF devront être réexaminés, et le Domaine des EPF devra s'attendre à une réduction des activités qu'il a menées jusqu'à présent. Le **Fonds national suisse (FNS)** devra prévoir une baisse du taux de réussite dans l'encouragement de projets pour pouvoir couvrir les coûts croissants dans d'autres domaines. Il devra également faire des concessions sur «Bridge», l'instrument qu'il a conçu avec la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) pour encourager le transfert de connaissances de la recherche vers l'économie. Les mesures du FNS pour l'encouragement de la relève devront être réduites ou fortement retardées.

2. Des corrections ciblées du Message FRI 2017-2020 pour maintenir le leadership de la place FRI suisse

Même si les hautes écoles et les institutions de recherche renoncent à des aspects de leurs planifications pour répondre au besoin d'alléger les finances de la Confédération, elles se voient contraintes de demander des corrections concrètes du Message FRI 2017-2020. Sans des augmentations ciblées des arrêtés fédéraux actuels, il ne sera pas possible de relever les défis que réservent les quatre années à venir et de mettre en œuvre les réformes prévues par le Conseil fédéral dans le cadre du Message FRI.

Les corrections proposées par les hautes écoles et les institutions de recherche se basent sur les **priorités déclarées pour la période FRI 2017-2020** que swissuniversities, le FNS, les Académies suisses des sciences, le Conseil des EPF et la CTI avaient consignées dans un [papier de position](#) commun en juin 2015 déjà:

- Continuer à viser l'excellence
- Transformer l'encouragement de la relève
- Des infrastructures performantes comme avantage concurrentiel global
- Consolider le pont entre la recherche, l'économie et la société
- Poursuivre l'initiative sur la recherche énergétique
- Overhead: l'égalité des chances pour tous

Les corrections explicitées dans les chapitres ci-dessous correspondent à un besoin minimal. Les hausses de moyens exprimées sont absolument nécessaires pour permettre aux institutions du Domaine FRI de commencer à mettre en œuvre les priorités du Conseil fédéral, sans dommages sur la substance du système FRI. Mais pour maintenir le leadership de la place suisse de la formation et de la recherche, une croissance annuelle moyenne de 3,2% est nécessaire dans le Message FRI 2017-2020.

2.1. Encourager la relève scientifique dans les hautes écoles sans perdre la qualité de l'enseignement et de la recherche

Le potentiel de la relève – notamment des talents disponibles dans le pays – mérite d'être exploité par de nouvelles mesures d'incitation. Les hautes écoles doivent pouvoir offrir à leur relève une autonomie précoce et une meilleure planification des carrières académiques. L'encouragement de la relève – tant avec un profil académique dans les universités qu'avec un profil orienté vers l'application dans les hautes écoles spécialisées et pédagogiques – pose les bases de la planification future des hautes écoles suisses et de leur compétitivité internationale. L'initiative du Conseil fédéral visant à combattre la pénurie de personnel qualifié a pour objectif de mieux exploiter le potentiel disponible en Suisse; les hautes écoles y contribuent de façon concrète. Le Parlement a lui aussi reconnu le besoin d'agir; il a chargé le Conseil fédéral d'examiner la mise à disposition de moyens substantiels pour l'encouragement de la relève scientifique dans le Message FRI 2017-2020 (postulat de la CSEC-E: [Programme incitatif en vue de transformer les structures des carrières dans les hautes écoles suisses](#)).

Afin que les mesures les plus urgentes relatives à l'encouragement de la relève puissent être mises en œuvre sans que l'accomplissement de leur mandat d'enseignement et de recherche de haut niveau n'en souffre, les hautes écoles ont besoin, dans le cadre du Message FRI 2017-2020, d'une **augmentation de leurs contributions de base d'un minimum de 95 millions de francs au total**. Cette augmentation permettrait une croissance linéaire des moyens d'environ 2% pour l'ensemble de la période, ce qui est essentiel pour garantir une qualité élevée et constante pour les hautes écoles. Les hautes écoles ont déjà fourni des efforts substantiels en renonçant à des contributions liées à des projets à hauteur de 100 millions de francs (art. 59 LEHE), afin de permettre une légère augmentation des contributions de base et leur lissage sur l'ensemble de la période 2017-2020. Seule, cette mesure ne suffit toutefois pas.

Hautes écoles universitaires

Les besoins financiers supplémentaires des hautes écoles universitaires s'élèvent à **au moins 55 millions de francs**. Une part minimale de **30 millions de francs** sera allouée aux mesures nécessaires pour renforcer l'attractivité des **carrières académiques** et pour garantir une **relève** hautement qualifiée. Il existe toujours une pénurie de personnel qualifié, en particulier dans les domaines MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et technique), qui affecte l'économie dans son ensemble. L'encouragement de la relève scientifique dans les universités suisses est central, compte tenu de la situation actuelle qui pourrait, à l'avenir, compliquer le recrutement de la main d'œuvre qualifiée à l'étranger. En outre, au moins **25 millions de francs** seront investis dans les **infrastructures de recherche**, car leur entretien et leur développement constituent un cadre fondamental pour que la Suisse continue à faire partie des meilleurs pôles universitaires et d'innovation au monde. Le report ou la suppression de ces investissements auraient, entre autres, des effets négatifs sur le développement économique de la Suisse.

Hautes écoles spécialisées

Du côté des hautes écoles spécialisées, les besoins financiers supplémentaires s'élèvent à **40 millions de francs au moins**. Ces moyens sont nécessaires pour couvrir les surcoûts à supporter pendant la période 2017-2020 en raison de **l'augmentation croissante du nombre d'étudiants** (+10% selon le scénario de référence de l'OFS, respectivement +15% selon le scénario haut). En 2015 et en 2016 déjà, les hautes écoles spécialisées ont été touchées par une réduction de 28 millions de francs de leurs crédits, due à une baisse du forfait par étudiant. Les moyens prévus pour les hautes écoles spécialisées dans le Message FRI 2017-2020 ne suffisent pas pour à la fois compenser la croissance pronostiquée du nombre d'étudiants et contribuer à ce que la Suisse puisse mieux relever les défis économiques et sociaux dans les domaines MINT, la santé, la démographie, la digitalisation et la lutte contre la désindustrialisation.

Les besoins financiers supplémentaires pour l'augmentation des contributions de base au profit des hautes écoles s'élèvent à 95 millions de francs au moins pour la période 2017-2020 (universités: minimum de 55 millions de francs; hautes écoles spécialisées: minimum de 40 millions de francs):

Contributions de base pour les hautes écoles universitaires

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Chiffres selon le Message FRI	670,7	685,7	697,0	700,5	2'753,9
Chiffres incluant l'augmentation	680,7	695,7	711,0	721,5	2'808,9
Différence	10,0	10,0	14,0	21,0	55,0

Contributions de base pour les hautes écoles spécialisées

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Chiffres selon le Message FRI	526,3	531,3	542,2	550,0	2'149,8
Chiffres incluant l'augmentation	531,3	542,3	552,2	564,0	2'189,8
Différence	5,0	11,0	10,0	14,0	40,0

2.2. Investissements dans les infrastructures de recherche d'importance nationale et les domaines de recherche porteurs

Les infrastructures de recherche les plus modernes telles que le Centre national de calcul scientifique CSCS de l'EPF de Zurich à Lugano ou l'installation SwissFEL de l'Institut Paul Scherrer (PSI) sont essentielles à la compétitivité internationale du pôle de recherche et d'innovation qu'est la Suisse. Elles servent de base à la recherche de pointe, ainsi qu'aux nouvelles connaissances et technologies dont bénéficient l'économie et les PME suisses. Il est tout aussi important que durant les années à venir, notre pays pousse particulièrement **quatre domaines de recherche porteurs**, qui figurent parmi les objectifs prioritaires du Conseil fédéral pour la période FRI 2017-2020:

- Le Domaine des EPF est aujourd'hui déjà considéré comme *le* centre de compétence scientifique de la Suisse en matière de **recherche énergétique**. Ces compétences doivent être étendues de façon ciblée afin, notamment, d'encourager le développement de l'économie Cleantech en Suisse, d'accroître l'efficacité énergétique et la sécurité d'approvisionnement, et de réduire la dépendance aux énergies fossiles importées.
- Dans le domaine de la recherche sur la santé, les sciences naturelles et de l'ingénieur, ainsi que leur collaboration étroite avec la médecine, sont indispensables pour continuer à développer au plus haut niveau «**la médecine personnalisée et les technologies médicales**». L'objectif consiste à améliorer substantiellement l'efficacité, la rentabilité et la sécurité des soins médicaux.
- Dans le domaine «**Big Data et sciences digitales**», les compétences de la Suisse doivent être renforcées pour que les quantités massives de données soient utilisées de manière scientifique et sûre. Les nouvelles connaissances devront permettre de mieux surmonter les défis mondiaux tels que la santé, l'approvisionnement énergétique et alimentaire et l'utilisation des ressources.
- En matière d'«**Advanced Manufacturing**», des modes de production de pointe sont à développer avec des partenaires industriels, afin de renforcer significativement la compétitivité et

la capacité d'innovation du pôle économique suisse. Les connaissances les plus récentes dans ce domaine de recherche contribuent à contrecarrer la désindustrialisation rampante – et aggravée par le franc fort – de la Suisse.

Pour pouvoir développer et maintenir à jour ses priorités de recherche et ses projets d'infrastructures à long terme conformément à ses plans, le Domaine des EPF a besoin des moyens financiers correspondants. L'enveloppe financière de 10,177 milliards de francs prévue actuellement dans le Message FRI 2017-2020 ne suffit pas. Avec l'enveloppe financière actuellement prévue, il pourrait certes exécuter son **mandat de base** et continuer d'investir de manière ciblée dans certaines **infrastructures de recherche** – mais il ne pourrait le faire que s'il procède à plusieurs renoncements (par ex. le report d'investissements prévus dans les constructions, la révision des taxes d'étudiants et des sites actuels, et la réduction des activités menées jusqu'à présent). Par ailleurs, l'exécution du mandat de base malgré cette coupe ne reste possible que si la part du programme de stabilisation 2017-2019 supportée par le Domaine des EPF n'est pas augmentée et si aucun autre programme d'économies n'affecte le Domaine des EPF au cours des années suivantes. Pour pouvoir faire avancer les quatre domaines de recherche porteurs cités ci-dessus et pour générer les impulsions supplémentaires si importantes pour notre pôle de connaissance, d'innovation et d'économie, le Domaine des EPF a besoin d'une **augmentation de son enveloppe financière d'au moins 160 millions de francs**.

Une telle augmentation ne profiterait pas qu'aux institutions des EPF, mais à l'ensemble du domaine des hautes écoles et de la recherche en Suisse. De plus, elle offrirait à l'économie locale de nouveaux domaines d'innovation et créerait une des conditions obligatoires pour que la Suisse maintienne sa place de leader à l'échelle mondiale dans le domaine de la science et de la recherche.

Les besoins financiers supplémentaires pour les investissements du Domaine des EPF dans les quatre domaines de recherche porteurs s'élèvent à au moins 160 millions de francs au total pour la période 2017-2020:

Enveloppe financière du Domaine des EPF

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Message FRI 2017-2020 (proposition du Conseil fédéral)	2'489,1	2'524,3	2'561,6	2'602,8	10'177,7
Augmentation (besoins minimaux)	40,0	40,0	40,0	40,0	160,0
▪ Recherche énergétique	15	15	15	15	
▪ Médecine personnalisée et technologies médicales	12,5	12,5	12,5	12,5	
▪ Big Data et sciences digitales	7,5	7,5	7,5	7,5	
▪ Advanced Manufacturing	5	5	5	5	
Message FRI 2017-2020 (corrigé)	2'529,1	2'564,3	2'601,6	2'642,8	10'337,7

2.3. Correction des incitations négatives pour les hautes écoles dans l'encouragement de la recherche

Les projets de recherche engendrent des coûts directs liés aux projets (salaires, équipements, frais de travail sur le terrain, utilisation d'infrastructures, etc.), ainsi que des coûts indirects liés aux établissements de recherche qui mènent ces projets (location des locaux, consommation d'énergie, administration du personnel, etc.).

Les fonds fournis par l'encouragement de la recherche et de l'innovation couvrent les coûts directs de la recherche. Si le surplus de dépenses restant (overhead) n'est pas rémunéré, les établissements de recherche concernés, en règle générale les hautes écoles, le financent avec leurs fonds propres. Plus elles réussissent à acquérir des financements de recherche compétitifs, plus les coûts indirects qu'elles doivent supporter elles-mêmes sont élevés – des coûts pour leur budget général, qui sont assumés au détriment d'autres tâches importantes. Pour les hautes écoles, ceci représente une incitation négative.

La Suisse contribue aux coûts indirects (overhead) à hauteur de 15% du financement direct accordé. Avec ce taux, elle est en dessous du niveau admis dans le cadre des programmes de recherche européens (25%). D'autres pays où la recherche jouit d'une position forte disposent également d'un forfait plus élevé (Allemagne, Canada) ou couvrent une part plus large des coûts totaux (Finlande, USA, Grande-Bretagne).

La revendication d'un meilleur recouvrement des coûts de recherche indirects via l'encouragement du Fonds national suisse (FNS) existe depuis un certain temps déjà. Lors de l'introduction de l'overhead, le Parlement visait déjà une indemnisation forfaitaire de 20%. Près d'une décennie plus tard, cet objectif n'est toujours pas atteint, alors même qu'un overhead de 20% ne suffirait pas à couvrir tous les coûts de recherche indirects. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) introduira dès 2017 une contribution overhead de 15%, uniforme pour toutes les hautes écoles.

Durant la période FRI 2017-2020, le FNS et la CTI feront face au besoin des hautes écoles d'avoir une meilleure indemnisation des coûts de recherche indirects inévitablement encourus dans leurs institutions. Une augmentation linéaire de la part overhead du FNS et de la CTI à 20% dès 2018 aiderait à corriger les incitations négatives actuelles et à indemniser de manière appropriée les institutions compétitives. Le FNS soutient la revendication des hautes écoles. La CTI, elle aussi, a réclamé dans son programme pluriannuel une part overhead de 20%. Tant du point de vue des hautes écoles que du FNS et de la CTI, il est crucial que cette meilleure indemnisation des coûts de recherche indirects se fasse par des moyens supplémentaires et non au détriment de l'encouragement des projets de recherche et d'innovation.

Le besoin financier du FNS pour l'augmentation de la contribution overhead au profit des hautes écoles, de 15% en 2017 à 20% jusqu'en 2020, s'élève à 60 millions de francs au total:

Enveloppe financière pour les contributions overhead du FNS

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Overhead selon le Message FRI	98,0	106,0	108,0	110,0	422,0
Overhead avec objectif de 20%	98,0	113,0	123,0	148,0	482,0
Différence	0,0	7,0	15,0	38,0	60,0

Le besoin financier de la CTI pour l'augmentation de la contribution overhead au profit des hautes écoles, de 15% en 2017 à 20% en 2020, s'élève à 10 millions de francs au total:

Enveloppe financière pour la contribution overhead de la CTI

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Overhead selon le Message FRI	15,0	17,3	18,9	18,9	70,2
Overhead avec objectif de 20%	0,0	18,5	21,4	25,2	80,1
Différence	0,0	1,2	2,5	6,3	10,0

2.4. Sauver les résultats de recherche sous forme digitale et assurer le mandat de base du système de milice

L'actuel Message FRI 2017-2020 prévoit un taux de croissance non négligeable pour les **Académies suisses des sciences**, en raison des moyens additionnels pour l'initiative nationale sur la médecine personnalisée. En contrepartie, les moyens financiers demandés par les Académies pour exécuter leur mandat de base ont été réduits, ce qui pose de gros problèmes au niveau des infrastructures et du transfert de connaissances.

Le **transfert de connaissances** dans ses diverses formes est une tâche fondamentale des Académies. La réduction prévue des moyens demandés les contraindrait à renoncer à des aspects dans des domaines d'une grande importance pour la société. Elles ne pourront plus mener leur promotion des connaissances de base dans les sciences naturelles et la technique auprès des degrés primaire et secondaire II, si importante pour le Domaine MINT. De plus, le «Centre pour la sécurité médicale» ne pourra pas être construit, de sorte que des instruments tels que «Choosing-Wisely-Listen» et «Guidelines», qui augmentent l'efficacité et réduisent les coûts, ne pourront pas être implantés à large échelle. Enfin, la diffusion et la promotion de solutions techniques au vieillissement de la population, ainsi que le conseil politique sur les questions de l'énergie, des ressources et du climat devront être fortement réduits. La Fondation «Science et Cité» sera également considérablement affectée, puisqu'elle devra fermer l'une de ses deux antennes très actives et bien ancrées au Tessin ou en Suisse romande; elle ne disposerait dès lors plus d'une présence dans l'ensemble de la Suisse.

Les Académies sont les plus grands vecteurs de **bases de données en sciences humaines** en Suisse. La réduction de 50% des crédits demandés pour le Centre de données et de prestations de service pour les données de recherche en sciences humaines (CDP) menace son bon fonctionnement dès 2017. La phase pilote actuellement en cours a démontré la faisabilité de ce centre, soutenu par l'ensemble des acteurs concernés (hautes écoles, Fonds national suisse (FNS) et groupes de recherche actifs dans ce domaine). La demande pour ce service est particulièrement élevée. La réduction des crédits demandés par les Académies aura d'importantes conséquences négatives, qui occasionnent des coûts élevés: la sécurité des données collectées sur plusieurs décennies ne sera plus assurée, les bases de données existantes ne pourront plus être développées de façon adéquate, et le transfert de projets de longue durée prévu du FNS vers les Académies sera remis en question. De ce fait, la recherche en Suisse court le risque de perdre son raccordement à la digitalisation des sciences humaines («Digital Humanities»).

Le besoin financier des Académies pour la mise en œuvre des mesures prévues dans les domaines du transfert de connaissances et des infrastructures s'élève à 7 millions de francs:

Enveloppe financière des Académies suisses des sciences

(en mio. CHF)	2017	2018	2019	2020	Total
Chiffres selon le Message FRI	41,0	42,0	43,0	43,0	169,0
Transfert de connaissances (mandat de base)	1,25	1,25	1,25	1,25	5,0
Infrastructures (tâches spéciales)	0,5	0,5	0,5	0,5	2,0
Chiffres incluant l'augmentation	42,75	43,75	44,75	44,75	176,0

3. Assurer la participation de la Suisse à l'Espace européen de la recherche grâce à la ratification du Protocole sur la Croatie

Le financement en recul du Domaine FRI met les hautes écoles et les institutions de recherche dans une situation très difficile, car la place scientifique et économique suisse est actuellement confrontée à d'importants défis en ce qui concerne son ancrage international.

Comme la mise en œuvre du nouveau système d'immigration de la Suisse après l'acceptation de l'initiative fédérale «contre l'immigration de masse» (article constitutionnel 121a) et l'avenir de l'accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (UE) ne sont pas encore réglés, les hautes écoles suisses sont très incertaines quant à la manière et l'endroit où elles pourront, à l'avenir, recruter la main-d'œuvre et les talents dont elles ont besoin.

En outre, le pôle suisse de la science et de la recherche court actuellement le risque d'être exclu de **l'Espace européen de la recherche** à la fin de l'année 2016. Etant donné qu'après la votation populaire sur la limitation de l'immigration en février 2014, le Conseil fédéral n'a pas signé le Protocole sur l'extension de l'accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie (Protocole sur la Croatie), l'UE a temporairement suspendu la participation de la Suisse au **programme-cadre de recherche européen «Horizon 2020»**. Grâce à un **accord d'association partielle** négocié entre la Suisse et l'UE, valable jusqu'à fin 2016, les scientifiques établis en Suisse peuvent à nouveau, depuis mi-septembre 2014, participer en tant que partenaires associés à part entière aux activités du premier pilier («Excellent Science») d'Horizon 2020 (encouragements du Conseil européen de la recherche (CER), mesures Marie-Sklodowska-Curie, Future and Emerging Technologies et encouragement des infrastructures de recherche). Pour tous les autres appels d'offres d'Horizon 2020 (deuxième et troisième piliers: Industrial Leadership et Societal Challenges), la Suisse conserve un statut d'état tiers, ce qui défavorise particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME) innovantes en Suisse. Une première analyse démontre clairement que la participation de la Suisse au programme-cadre de recherche européen est en net recul depuis 2014. L'exclusion temporaire d'Horizon 2020 et le fait que les scientifiques suisses ne puissent participer qu'à certaines parties du programme en raison de l'association partielle a déjà affaibli la place scientifique suisse face à la concurrence internationale.

Selon l'article 13, paragraphe 6, de cet accord d'association partielle limité dans le temps, l'accord perd sa valeur avec effet rétroactif à la fin du mois de décembre 2016 si la Suisse ne ratifie pas le Protocole sur la Croatie d'ici le 9 février 2017. Si le Protocole sur la Croatie est ratifié dans les délais, l'association partielle momentanée de la Suisse à Horizon 2020 deviendrait automatiquement une pleine association au début de l'année 2017.

Pour ces raisons, les hautes écoles et institutions de recherche suisses saluent la décision du Conseil fédéral du 4 mars 2016 concernant la **signature du Protocole sur la Croatie**. Cette signature est une étape importante vers la garantie de la participation suisse à Horizon 2020 dès 2017. Comme l'exclusion du pôle de la science et de la recherche suisse de l'Espace européen de la recherche ne peut être empêchée qu'avec une **ratification dans les délais du Protocole sur la Croatie**, les acteurs FRI appellent d'une voix unie le Conseil fédéral et le Parlement à engager le processus de ratification aussi vite que possible. Une exclusion d'Horizon 2020 aurait non seulement un impact dévastateur sur les hautes écoles et les institutions de recherche, mais aussi sur les scientifiques directement touchés en Suisse. L'ensemble de la place scientifique et économique serait affaibli et la Suisse ne pourrait plus assumer son rôle de leader dans la formation, la recherche et l'innovation.